



Une France riche de tous ses habitants

Contre la fatalité, contre la culpabilité et la stigmatisation, contre le gâchis humain que représentent la misère et la grande pauvreté dans notre pays, ATD Quart Monde dresse le constat des injustices flagrantes et formule

64 propositions politiques en vue des élections présidentielles et législatives de 2012

pour le respect de l'égalité de tous
dans une France riche de tous ses habitants.

Sommaire

1. Préambule : Lettre ouverte du Mouvement ATD Quart Monde aux partis politiques, à leurs militants et à toutes les personnes vivant en France.

2. Points de repères pour des politiques à construire

3. Propositions

« Quand on est pauvre, on décide toujours à notre place. »

A - Propositions en matière de citoyenneté, participation et démocratie locale

« Quand on est rejeté par les autres élèves, les profs ne voient pas, ne comprennent pas. Du coup, on abandonne. »

B - Propositions dans le domaine de l'école

« Tu ne peux pas savoir si tu aimes la danse si tu n'as jamais dansé. »

C - Propositions dans le domaine de la culture et de la communication

« Tout faire pour que la famille n'éclate pas. »

D - Propositions dans le domaine de la famille

« On vit au compte-gouttes. »

E - Propositions dans le domaine des moyens d'existence

« On veut vivre de notre travail. »

F - Propositions dans le domaine de l'emploi-formation

« Quand on nous donne les clés, on se dit l'errance est terminée ! »

G - Propositions dans le domaine de l'habitat

« La misère ça te ronge, ça use. »

H - Propositions dans le domaine de la protection de la santé

« La crise ? Quelle crise ? On a toujours été dans la crise ! »

I - Propositions concernant les dimensions européennes et internationales des politiques françaises

Préambule : Lettre ouverte du Mouvement ATD Quart Monde France aux partis politiques, à leurs militants et à toutes les personnes vivant en France

*« Tous les hommes naissent libres
et égaux en dignité et en droits.
Ils sont doués de conscience et de raison
et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »*
Article 1er de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

*« Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère,
les droits de l'homme sont violés.
S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré. »*
Joseph Wresinski fondateur du Mouvement ATD Quart Monde

Construire la société avec tous

Les membres du Mouvement ATD Quart Monde ne peuvent concevoir leur avenir individuel et collectif indépendamment de celui des populations que la misère exclut en France et partout dans le monde. C'est pourquoi, en vue des élections présidentielles de 2012, ATD Quart Monde interpelle les différents partis politiques français sur la façon dont ils comptent traiter les questions soulevées par les personnes vivant dans la grande précarité et par celles qui leur sont solidaires concernant les principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité.

Face à la progression actuelle des intolérances et du totalitarisme de l'argent, la précarité se durcit, la défiance grandit et notre démocratie est en danger. Elle doit être revivifiée. Pour cela, elle a besoin de la réflexion des milieux modestes et très démunis qui souhaitent participer, mais font l'expérience quotidienne du déni de justice et des Droits de l'Homme, du déni de liberté, d'égalité et de fraternité.

Précisons que l'exclusion sociale est une réalité mondiale et que nous savons que les politiques visant à faire respecter l'**ÉGALE DIGNITÉ** de chacun ne peuvent pas aboutir à l'échelle d'un seul pays et en aucun cas sur la base de la préférence nationale. Depuis toujours, des populations immigrées ou déplacées rejoignent en grande partie les lieux de pauvreté des pays où elles arrivent, y subissant le même dénuement et le même rejet que ceux qui y résident déjà. Ce fut précisément le cas du fondateur d'ATD Quart Monde, Joseph Wresinski, né d'un père polonais et d'une mère espagnole immigrés, venus échouer dans un quartier déshérité d'Angers. Les politiques d'accès de tous aux droits et devoirs de tous exigent donc une concertation approfondie entre les pays et les peuples. Elles nécessitent notamment que soit renforcée l'Europe, non seulement dans son rêve de supprimer les frontières physiques, mais dans ses aspirations à abolir les frontières sociales.

Elles nécessitent que soient renforcées les Nations Unies dans leur ambition de faire face aux défis du monde, en particulier celui de l'éradication de la misère.

Que devient le principe républicain de LIBERTÉ ?

Nous ne voulons pas d'une société qui, à l'instar de ce que prônent certains responsables politiques actuellement, accentue le contrôle des plus pauvres en les faisant passer globalement pour coupables de leur situation, profiteurs des aides sociales et générateurs d'insécurité. Nous refusons que l'opinion publique, ainsi abusée, en arrive à faire l'amalgame entre pauvreté et délinquance et laisse s'installer des politiques de plus en plus sécuritaires qui, de fait, portent atteinte aux libertés de tous.

ATD Quart Monde appelle les différents partis à élaborer des politiques qui conduiront à davantage de sécurité et de liberté pour tous, en garantissant que nul ne sera jamais abandonné. C'est possible si ces politiques s'inscrivent dans un vrai projet de civilisation qui consiste à considérer les progrès de la société à l'aune de la qualité de vie du plus pauvre et du plus exclu. Cela suppose de regarder ceux qui sont en grande difficulté non pas comme des personnes « à charge » qu'il faut assister ou contrôler, mais comme des citoyens à part entière qui ont besoin de confiance pour que leurs potentialités se libèrent.

L'accès à un véritable emploi est devenu quasiment impossible pour les plus démunis. Dès lors, ils se trouvent beaucoup trop systématiquement relégués dans des circuits spécifiques, aux conditions d'attribution complexes donnant lieu à de multiples contrôles. Insécurisés et rendus dépendants, ils ont le sentiment que l'on n'attend plus rien d'eux. La peur d'être constamment jugés et laissés durablement de côté entrave leur liberté de parole et de pensée.

ATD Quart Monde demande aux partis politiques de s'inspirer d'initiatives nées en France ou dans d'autres pays pour proposer aux personnes les plus en difficulté de véritables emplois permettant des revenus décents, qui libèrent de la dépendance. Ces initiatives qui ont fait leurs preuves devraient être généralisées pour répondre aux aspirations au travail de ceux que l'on a trop tendance à considérer comme refusant tout emploi.

Que devient le principe républicain d'ÉGALITÉ ?

Nous ne voulons pas d'une société où l'accès aux droits est réservé à certains. C'est pourquoi, avec d'autres, ATD Quart Monde n'a cessé d'inciter les pouvoirs publics à engager une politique d'accès de tous aux droits et devoirs de tous par la mobilisation de tous. La couverture maladie universelle et le droit au logement opposable en sont deux exemples tangibles. Le droit à l'éducation, comme ceux à la culture, à la formation, à l'emploi, à la participation citoyenne, doivent également devenir effectifs pour tous, sous peine de rester des privilèges.

ATD Quart Monde demande aux différents candidats aux élections de s'engager à concevoir leurs politiques comme devant permettre l'accès de tous aux droits de tous. Il leur demande de penser les mesures spécifiques pour les plus démunis – quand elles sont incontournables

– non pas comme des voies de garage (telles les distributions alimentaires instituées), mais comme des passerelles conduisant le plus directement possible vers le droit commun.

En France, on est souvent stigmatisé puis discriminé simplement parce qu'on est pauvre. La discrimination pour origine sociale (adresse, filière d'éducation, nature des ressources, etc.) vient enfin d'être reconnue et dénoncée par la Haute Autorité de Lutte contre la Discrimination et pour l'Égalité qui a appelé l'État à la combattre¹. Les objectifs de réduction de 30 % du nombre de pauvres amènent à un tri social et à une discrimination de fait. Une autre forme de cette discrimination devrait disparaître, alors même qu'elle refait surface actuellement, celle qui consiste à faire une distinction fallacieuse entre pauvres «méritants» et «mauvais» pauvres. ATD Quart Monde demande aux différents partis politiques de prendre à bras-le-corps le principe républicain d'égalité et de faire de la lutte contre la discrimination pour origine sociale un de leurs engagements explicites. Toutes les formes de racisme, sociales et autres, moralement inacceptables, doivent devenir légalement interdites.

Que devient le principe républicain de FRATERNITÉ ?

Nous ne voulons pas d'une société où la peur du déclassement social pousse au repli sur soi et sur les siens et crée encore davantage de violence. La tentation est parfois grande de créer une fausse unité en pointant du doigt le mauvais pauvre ou l'étranger, en laissant entendre qu'ils sont sources de violences dans la société. Or, partout dans le monde, l'expérience montre que les plus fragiles paient le prix fort chaque fois que l'on dresse une population contre une autre.

ATD Quart Monde constate qu'il existe une violence faite aux pauvres qui n'est pas reconnue : relégation dans des cités ghettos à l'habitat dégradé, aux services publics absents, discrimination sociale à l'embauche, suspicions, réponses sociales inadaptées, échec scolaire... De même, leurs efforts pour résister à cette violence ne sont pas perçus.

ATD Quart Monde attend des partis politiques qu'ils soutiennent le sursaut civique qui se lève dans notre pays pour refuser les rejets et pour apprendre à penser et vivre ensemble dans le respect de **L'ÉGALE DIGNITÉ** de chacun, quel qu'il soit.

C'est en prenant en compte l'expérience et l'intelligence de tous, celles des plus démunis construites collectivement, comme celles des autres, que nous pourrons bâtir une société authentiquement démocratique. Cette reconnaissance des savoirs de tous est une des plus sûres façons de réinstaurer la primauté de l'humain. ATD Quart Monde demande que les pouvoirs publics créent les conditions d'une véritable éducation à la citoyenneté, pour que chacun, dès le plus jeune âge, apprenne à comprendre l'autre et à se faire comprendre, pour que tous apprennent à penser et à

¹ 1. La Halde appelle le gouvernement « à mener une réflexion sur l'intégration du critère de l'origine sociale dans la liste des critères prohibés et sur les modalités de prise en compte des préjugés et stéréotypes dont souffrent les personnes en situation précaire » (Délibération n°2011-121 du 18 avril 2011)

vivre ensemble.

Points de repères pour des politiques à construire

"Considérer les progrès de la société à l'aune de la qualité de vie du plus démuné et du plus exclu, est la dignité d'une nation fondée sur les Droits de l'Homme."

Conseil Economique, Social et Environnemental
Paris Février 2007, pour marquer les 20ans du Rapport Wresinski.

De nombreuses organisations présentent des propositions en vue des élections présidentielles, utiles et nécessaires, et nous sommes en convergence avec nombre d'entre elles. Nous avons choisi de mettre l'accent sur des propositions issues de notre travail, construites avec des personnes en situation de pauvreté et des professionnels concernés par chaque domaine. C'est le cœur même de l'action d'ATD Quart Monde.

La lettre ouverte aux partis politiques ci-dessus rappelle que la grande pauvreté mine les valeurs fondamentales de la République. Les propositions que nous présentons s'appuient sur les repères suivants visant à éradiquer la grande pauvreté et à renforcer ces valeurs : une politique globale et durable qui touche aux racines de l'extrême pauvreté, le respect de l'égalité de tous, le principe de non discrimination et l'indivisibilité des droits fondamentaux. Ces repères sont d'application pour l'action politique de la France aux niveaux national et international (y compris l'échelle européenne).

1 - Les personnes et familles les plus malmenées par la vie, qui ont une expérience d'errance, de réalité chaotique expriment qu'elles ont, plus que d'autres encore, sans doute, besoin de stabilité, de durée, dans tous les domaines de leur vie pour pouvoir se reconstruire. Toutes les propositions qui sont énoncées visent donc à sortir du provisoire, des solutions d'urgence qui perdurent, des dispositifs spécifiques qui n'amènent pas au droit commun, des parcours dont les étapes intermédiaires ne garantissent pas de sécurités durables en bout de course. Elles constituent, par des actions qui durent, une politique qui envisage le long terme.

2 - Un deuxième repère est de considérer toutes les personnes à égalité de dignité et de droit, comme le stipule la déclaration universelle des Droits de l'Homme. Ainsi, faut-il réfléchir à partir des populations en situation de pauvreté, non pas d'une façon spécifique, mais avec une attention particulière à leurs besoins dans le but qu'elles accèdent aux mêmes droits que tous. On se mettra enfin en conformité avec les obligations internationales existantes en matière de Droits de l'Homme et qui s'imposent à la France.

3 - La stigmatisation des populations défavorisées et le mépris social qu'elles subissent insidieusement augmentent et c'est ce qui fonde et justifie -à tort- des traitements particuliers de ces populations à propos desquelles on pense facilement que, comme elles sont privées de tout, « c'est déjà ça ». Par exemple, des recherches ont montré que tous les quartiers ne sont pas traités pareillement selon leurs habitants dans le domaine de la voirie, de l'éclairage public, de la sécurité, des équipements... et que, parallèlement, la discrimination à l'adresse est bien réelle.

Ainsi, avant toute chose, pour que cette discrimination moralement inacceptable devienne légalement interdite, ATD Quart Monde demande, à la suite de la Halde, que soit reconnue en France la discrimination pour origine sociale, comme dans d'autres grandes démocraties (Canada, Belgique) et comme inscrit dans la Charte européenne des droits fondamentaux (a-21) et appelle à la ratification des textes européens correspondants (protocole additionnel 12 à la Convention Européenne des Droits de l'Homme et protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)).

4 - La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit être une priorité de toutes les politiques publiques en raison de la nature multi-dimensionnelle de la pauvreté et de l'interdépendance et l'indivisibilité des droits fondamentaux². La responsabilité doit pour cela être placée au plus haut niveau inter-ministériel et des mécanismes appropriés définis et actionnés.

ATD Quart Monde demande la réactivation du CILE (Comité interministériel de lutte contre les exclusions) en France et une mise en œuvre plus effective de la clause sociale horizontale de l'UE (a.9 du TFUE, Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

² Article 1er de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 :

« La lutte contre les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation.

La présente loi tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance.

L'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics dont les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, les organismes de sécurité sociale ainsi que les institutions sociales et médico-sociales participent à la mise en œuvre de ces principes.

Ils poursuivent une politique destinée à connaître, à prévenir et à supprimer toutes les situations pouvant engendrer des exclusions.

Ils prennent les dispositions nécessaires pour informer chacun de la nature et de l'étendue de ses droits et pour l'aider, éventuellement par un accompagnement personnalisé, à accomplir les démarches administratives ou sociales nécessaires à leur mise en œuvre dans les délais les plus rapides.

Les entreprises, les organisations professionnelles ou interprofessionnelles, les organisations syndicales de salariés représentatives, les organismes de prévoyance, les groupements régis par le code de la mutualité, les associations qui oeuvrent notamment dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, les citoyens ainsi que l'ensemble des acteurs de l'économie solidaire et de l'économie sociale concourent à la réalisation de ces objectifs.

En ce qui concerne la lutte contre l'exclusion des Français établis hors de France, les ministères compétents apportent leur concours au ministère des affaires étrangères. »

« On décide toujours à notre place »

A - Propositions en matière de citoyenneté, participation et démocratie locale

1 – Constats

Une société qui laisse s'accroître un fossé entre une population qui augmente ses richesses et une population qui plonge de plus en plus dans la misère est vouée à l'échec et signifie qu'elle renonce aux valeurs et principes démocratiques.

Le développement de la démocratie participative, délibérative, représentative, est un enjeu crucial dans un monde en crise, déboussolé. La participation de tous est un moyen pour co-construire une société et des institutions plus justes. Trop souvent, ceux qui sont au pouvoir prennent des décisions, des orientations politiques, sans prendre en compte la réflexion, le point de vue des populations qui vivent au pied de l'échelle sociale. Elles subissent de ce fait les dispositifs pensés pour eux. Trop souvent, les politiques échouent parce qu'elles n'ont pas été réfléchies avec les personnes à qui elles s'adressent.

Ce fonctionnement repose sur un a priori selon lequel les personnes défavorisées n'auraient pas de capacité d'analyse, seraient dépourvues d'intelligence et de savoirs propres ; la conviction qu'elles doivent être avant tout éduquées, moralisées, sinon sanctionnées et réprimées, est forte et encore largement partagée.

Cependant, et grâce au développement de pratiques participatives, on constate un désir d'expression et de participation de la part de tous les citoyens, quelles que soient leurs conditions de vie. Le droit de participer est aujourd'hui un acquis et le signe d'une évolution positive. Il existe sans conteste un courant, porté par des associations, des professionnels, qui cherche à réaliser ce droit : ces acteurs de la vie sociale expérimentent des manières de penser et d'agir ensemble, populations concernées, professionnels et décideurs pour en faire une force de construction pour nos sociétés. Mais on constate par ailleurs le manque de moyens, de temps et de formation à l'animation pour que les populations les plus fragilisées, et notamment les jeunes, puissent être représentés et réellement impliqués dans les processus participatifs.

De plus en plus systématiquement, le législateur et les pouvoirs publics – en France comme au niveau de l'Union européenne – inscrivent la participation dans les textes et les politiques, lois à l'appui. Mais la mise en œuvre de cette démarche manque souvent d'impulsion, d'ambition. Le risque pour les personnes en grande difficulté de voir se renforcer une relation de dépendance à l'égard des services, du politique, des intervenants sociaux, est grand.

Ces dispositifs de participation sélectionnent les plus rapides et éloignent encore plus les autres. En d'autres cas, des personnes défavorisées sont utilisées pour contrôler ou sanctionner les plus faibles, ce qui ne peut être accepté. Parfois encore, la participation reste superficielle et sans effet politique créant de la désillusion de part et d'autre.

2 - Expériences d'ATD Quart Monde et d'autres qui font référence

Les Universités Populaires Quart Monde actives dans 15 régions d'Europe ont montré depuis 30 ans que les personnes en situation d'exclusion et de précarité pouvaient travailler sur des enjeux de société à partir de leur expérience de vie, en se forgeant une pensée, en y travaillant personnellement puis avec d'autres ayant aussi l'expérience de la précarité, et enfin en se confrontant avec d'autres citoyens n'ayant pas cette expérience et avec des spécialistes de la question. Education, habitat, santé, bio éthique, crise financière,

développement durable... toutes les questions qui traversent notre société y sont travaillées par ceux à qui notre société ne demande jamais leur expérience ni leur pensée. Les Universités Populaires Quart Monde ont permis de construire une connaissance nouvelle sur tous ces sujets et des contributions à nombres d'instances publiques comme le Conseil Economique Social et Environnemental ; elles ont permis une formation citoyenne à des milliers de personnes vivant la précarité, qui ont pu commencer à mettre des mots sur leur expérience douloureuse et la transformer en connaissance, en combat, en contribution à la démocratie. Se sont aussi formés des citoyens de tous horizons qui ont ainsi appris à réfléchir et à penser avec ces personnes. De nombreux espaces se sont inspirés des Universités Populaires Quart Monde. Des espaces de rencontre, réflexions et mobilisation de même inspiration existent aussi avec les jeunes et avec les enfants.

Recherche, action, co-formation par le croisement des savoirs et des pratiques

Les programmes franco-belges de co-recherche, action, formation par le croisement des savoirs et des pratiques « Quart Monde-Université et Quart Monde -Partenaire (1996 –2001) », ont expérimenté et formalisé une pédagogie et une méthodologie totalement innovantes. Elles se fondent sur un principe éthique qui est celui du croisement des savoirs et des pratiques entre des universitaires, des professionnels et des acteurs militants qui ont l'expérience de la grande pauvreté et de l'exclusion. Cette démarche originale considère que chaque groupe d'acteurs doit pouvoir développer et faire valoir un savoir propre dans le cadre d'un dialogue avec les autres acteurs, que chaque type de savoir (scientifique, d'action, d'expérience) est indispensable et complémentaire aux autres et que leur confrontation permet de produire des connaissances justes et pertinentes pour l'action.

Dans le cadre des programmes, des universitaires et des militants ayant l'expérience de la pauvreté ont pu formuler ensemble des questions de recherche, mener ensemble ces recherches, jusqu'à la co-écriture de nouveaux savoirs établis ; des professionnels et des militants ont construit ensemble un contenu de formation mutuelle pour apprendre à agir en partenariat contre la pauvreté et les exclusions. Ces expériences ont montré qu'il est possible de dépasser les incompréhensions, de penser et d'agir ensemble pour un monde sans misère. A partir de ces programmes, et en partenariat avec des institutions très diverses (social, santé, éducation, culture, insertion...), des actions de croisement des savoirs se sont démultipliées (recherches, co-formations, ateliers de réflexion, etc.).

De très nombreuses co-formations ont mis en présence des professionnels de l'intervention sociale dans les différents champs des droits fondamentaux, et des personnes du milieu de la pauvreté. Elles se déroulent selon plusieurs étapes : confrontation des représentations réciproques ; analyse d'interactions vécues, à travers les logiques mises en œuvre, la nature des relations en jeu, les prises de risques des uns et des autres ; élaboration des conditions pour être acteurs ensemble de la pleine réalisation des droits fondamentaux pour tous.

Action de promotion familiale, sociale, économique et culturelle de quartier à Noisy-Le-Grand, Lille-Fives , Bezons...

L'action de promotion familiale et sociale sur un territoire donné est un exemple de gouvernance territoriale pour mettre en pratique l'indivisibilité des responsabilités et des droits fondamentaux de tous, pour tous et avec tous. Quarante ans de pratique ont permis de créer les conditions d'un partenariat entre professionnels de l'intervention sociale, familles en situation de grande pauvreté et d'exclusion sociale et autres citoyens autour du projet familial à partir de la petite enfance, par un développement communautaire avec l'environnement.

D'autres méthodes proches dans leurs visées et dans leur éthique comme la « qualification mutuelle » inventées par des professionnels et des élus montrent qu'au-delà d'une certaine mode, il y a un courant fort et une grande attente pour qu'une participation exigeante des populations mises à l'écart renouvelle vraiment notre société.

3 – Lignes de fond

Une société ne peut se construire valablement et sûrement qu'avec la participation, la contribution de chacun

de ses membres, en particulier de ceux qui ont le plus l'expérience des injustices et des dysfonctionnements de nos institutions. Cette participation doit permettre à chacun d'exister socialement, de faire partie d'une seule et même communauté. La gouvernance et l'organisation de la société doivent pouvoir s'appuyer sur les liens entre des personnes qui se reconnaissent mutuellement. L'élaboration et la programmation d'une politique globale de promotion familiale, sociale, économique et culturelle à partir et avec des familles très démunies permet de sortir de l'urgence et de prendre le temps de co-construire, de réaliser et d'évaluer des projets durables.

4 - Propositions

1 – Créer pour chacun des droits fondamentaux, les mécanismes pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer les politiques publiques en croisant les savoirs entre les populations concernées, les décideurs et penseurs qui en ont la responsabilité et les praticiens qui devront les mettre en œuvre. Cela suppose de créer ou renouveler des espaces de dialogue, de débats publics et de formation citoyenne par le croisement des savoirs et des pratiques entre élus, professionnels (enseignants, travailleurs sociaux, acteurs culturels, acteurs économiques, partenaires sociaux, commerçants...) et habitants d'un même territoire. On prendra soin que les citoyens les plus démunis y trouvent leur place, se sentent attendus et entendus et y contribuent pleinement. Cela peut se mettre en œuvre par exemple dans les conseils économiques, sociaux et environnementaux locaux, régionaux et national, les agendas 21, les conseils de quartier... La formation des animateurs devra être assurée, sur la base d'un référentiel de compétences et de connaissances. Une attention particulière devra être apportée au fait que les supports écrits sont des obstacles pour certaines personnes.

2 - Intégrer à la formation universitaire et professionnelle initiale et continue des acteurs mettant en œuvre les politiques publiques dans tous les domaines des droits fondamentaux les conditions, la pédagogie, la méthode et l'éthique du croisement des savoirs et des pratiques avec les publics en situation de pauvreté et d'exclusion.

3 - Soutenir et promouvoir dans les différentes branches professionnelles et secteurs d'activité la faisabilité et la réalisation de co-formations entre des professionnels (du social, de la justice, de la protection de l'enfance, de la santé, de l'habitat, de l'éducation, de la culture, de l'économie, des média...), des élus, des fonctionnaires, des partenaires sociaux... et des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion agissant au sein de mouvements, d'associations ou de collectivités locales.

4 - Soutenir financièrement les associations de quartiers, les centres sociaux et socio-culturels et les mouvements d'éducation populaire dans les quartiers, qui cherchent la participation des habitants ainsi que les associations au travers desquelles peut s'effectuer la représentation des personnes défavorisées au sein des diverses institutions territoriales, nationales et européennes.

5 – Favoriser dès l'école l'apprentissage à penser ensemble entre enfants ou jeunes ayant des expériences de vie très différentes, et permettre à ceux qui ont la vie la plus difficile de pouvoir apporter leur expérience et leur pensée à égalité avec les autres. Soutenir la place des jeunes très défavorisés dans les espaces d'engagement et de brassage des jeunes, en particulier dans les conseil municipaux de jeunes, dans le service civique, le service volontaire européen, etc.

Contacts :

Réseau Vie Locale Citoyenne :

secretariat.vielocalecitoyenne@atd-quartmonde.org

Réseau participation et croisement des savoirs :

secretariat.croisementdessavoirs@atd-quartmonde.org

« Quand on est rejeté par les autres élèves, les profs ne voient pas, ne comprennent pas. Du coup, on abandonne. »

B - Propositions dans le domaine de l'école

1 - Constats

- Un jeune sur cinq sort du système scolaire sans diplôme ; lutter contre cette réalité est inscrit comme priorité de la lutte contre la pauvreté en France et au niveau de l'Union européenne
- L'impact du milieu social sur la réussite scolaire est plus grand en France qu'ailleurs.
Le pourcentage de variation de performance en lecture des élèves, expliqué par le milieu socio-économique est de 17% pour la France bien au dessus de la moyenne de l'OCDE (14%), le double de la Finlande du Canada ou du Japon (cf. CESE). C'est la pauvreté qui est la plus grande cause d'échec scolaire et non pas l'immigration : à niveau social égal, les descendants d'immigrés ne sont pas en moyenne plus touchés par l'échec scolaire que le reste de la population (cf. CESE). Cet impact du milieu social sur la réussite scolaire augmente : dans les années 90, un enfant d'ouvrier avait 10 fois moins de chances d'aller au Bac qu'un enfant de cadre, dans les années 2000 il a eu 15 fois moins de chances.
- Le dialogue entre les parents en grande précarité et l'école est souvent difficile ou inexistant, tendu, fait d'accusations et de peurs réciproques ce qui ajoute à la difficulté des enfants.
- Les jeunes de milieu défavorisé ont le sentiment vif d'être discriminés par une orientation qui ne leur laisse pas de choix et les prédétermine.
- Les familles en situation de précarité mettent un grand espoir à long terme dans l'école pour leurs enfants et leurs jeunes. Mais la plupart des actions publiques et privées de lutte contre la précarité ne tiennent pas compte de cette clé de libération et ne s'investissent que dans le court terme. Ne pas s'attaquer aux reproductions des fractures sociales dans l'école, c'est désespérer un milieu et préparer la misère de demain.
- De nombreux enseignants, courants pédagogiques, organisations syndicales, fédérations de parents d'élèves travaillent pour rénover l'école, au service de la promotion de tous les enfants et jeunes.

2 – Expériences d'ATD Quart Monde et d'autres qui font référence

Le Mouvement ATD Quart Monde s'est engagé depuis 50 ans et partout dans le monde à soutenir l'aspiration des plus démunis à apprendre et à voir l'école comme une libération de la misère. Partout il a cherché à allier cette aspiration avec celle des professionnels de l'école.

ATD Quart Monde a suscité une démarche commune et la création d'une plateforme de propositions, avec les principaux syndicats d'enseignants, de directions d'établissements, les trois fédérations de parents d'élèves, les principaux courants pédagogiques pour faire évoluer l'école vers plus d'équité. Ces propositions ont été établies à partir d'actions-recherches de plusieurs années sur des territoires pour une meilleure collaboration entre parents, quartiers défavorisés, écoles, inspections d'académies et mairies ; à partir d'action recherche sur la pédagogie de la coopération vécue par des enseignants ayant l'expérience de classes comprenant des enfants et des jeunes en situation de précarité ; à partir de mobilisation des Universités Populaires Quart Monde, les groupes de jeunes et d'enfants et de nombreux autres espaces et réseaux de professionnels ayant travaillé la question « quelle école, pour quelle société ? » ; à partir du rapport au Conseil Economique Social et Environnemental de Xavier Nau « les inégalités à l'école » dans lequel sa représentante s'est fortement engagée ; et à partir des recherches de nombreux chercheurs dans le

domaine. Tous ces partenaires représentés par 450 personnes ont croisé leurs travaux lors de trois journées d'ateliers pour l'école au centre Alain Savary de l'École Normale Supérieure à Lyon pour affiner les propositions communes. Celles-ci seront rendues publiques en Janvier 2012.

L'augmentation de la stigmatisation des pauvres en général, la souffrance et l'humiliation des parents dans leur enfance à l'école, des discordances entre parents et enseignants pouvant aller jusqu'à la déconsidération, les dissonances entre les savoirs de l'école et ceux de son milieu, entravent l'enfant dans ses apprentissages : il ne peut pas apprendre à partir de son expérience, il est pris dans un conflit de loyauté, il est rejeté par les autres enfants et se ferme au risque de l'apprentissage.

Les nombreuses actions d'ATD Quart Monde dans ce domaine montrent qu'il est possible de changer les relations entre les personnes, de vivre le respect de toutes les personnes et de tous les savoirs et ainsi les enfants, les jeunes et les adultes renouent avec leurs forces et leurs capacités d'apprendre. Changer le rapport aux autres et le rapport au savoir demande un changement dans les contenus des savoirs et un engagement de la part de tous : les enfants vivant la précarité eux-mêmes, leurs parents, les autres enfants d'autres milieux, leurs parents, les enseignants et autre professionnels de l'école, les professionnels engagés dans les quartiers.

3 – Lignes de fond

L'école doit redevenir une force de promotion sociale pour les plus défavorisés comme elle doit l'être pour les autres enfants. Pour cela, elle doit être une école du respect, de la coopération, de la réussite et de la reconnaissance de tous les enfants et de leur milieu. Cela implique des changements d'attitude de tous enfants, parents, enseignants, pour qu'ils apprennent à dialoguer pour se comprendre, ainsi que des réformes dans l'organisation, dans la pédagogie et dans la formation au métier d'enseignant.

4 – Propositions

6 - Créer un espace parents dans chaque école ou établissement, ayant pour but de permettre aux parents des échanges entre eux et d'améliorer leur dialogue avec les enseignants sur l'éducation des enfants, en permettant la contribution de tous les parents y compris ceux qui ont le plus de mal à se sentir bien à l'école. Des rencontres de formation mutuelle parents-enseignants doivent avoir lieu au moins une fois par an, dans le cadre de la formation continue des enseignants. Les chantiers abordés doivent être le fruit des réflexions des espaces parents et des enseignants entre eux et permettre une découverte mutuelle des valeurs éducatives, des obstacles, des réflexions et des propositions pour améliorer le climat et l'apprentissage.

Une attention particulière devra être portée au respect de la confidentialité des échanges qui doivent apporter une meilleure compréhension réciproque et non un renforcement des préjugés ou des jugements. Même avec les parents dont les enfants sont placés en familles d'accueil ou en institutions, l'école doit continuer le dialogue.

7 - Favoriser des co-formations par croisement des savoirs avec des parents en précarité, chaque fois que possible, où sont mis en place des dispositifs précis et rigoureux pour garantir la qualité des échanges et un maximum d'égalité entre les différents partenaires.

8 - Favoriser le travail entre des classes de filières différentes (SEGPA et classes générales de collège par exemple) pour des projets communs de qualité permettant à chacun de contribuer et impliquant le quartier pour créer une fierté commune école-quartier.

9 - Soutenir l'orientation comme un travail long de connaissance de soi et des différents métiers, par une démarche d'écoute et de mise en confiance des jeunes et non par la ségrégation et l'élimination systématique de voies possibles censées ne pas être accessibles à certains jeunes.

10 - Rétablir la formation pédagogique des enseignants, y introduire une formation au dialogue avec les milieux défavorisés et une formation au développement du respect et de la coopération entre tous les élèves à partir des élèves les plus éloignés du savoir scolaire. Les enseignants devront être aussi formés à valoriser auprès des parents la réussite des élèves et l'évaluation de ces derniers devra procéder de la même logique de valorisation des réussites.

Ces formations devront faire partie de leur formation obligatoire, sans empiéter sur le temps de travail des enfants. Elles devront inclure des temps d'analyse des pratiques, dans le cadre de la formation permanente : guidés par un formateur, tous les enseignants et autres professionnels se réuniront régulièrement pour réfléchir à ce qui se passe dans leurs classes et chercher ensemble comment améliorer la vie de la classe pour que tous les enfants réussissent.

11 – Inclure la réalité de la grande pauvreté et l'expérience vécue de ceux qui la vivent dans les contenus d'enseignement en littérature, histoire, philosophie, sciences économiques etc...

Contact : secretariat.ecole@atd-quartmonde.org

« Tu ne peux pas savoir si tu aimes la danse si tu n'as jamais dansé »

C - Propositions dans les domaines de la Culture et de la communication

1 - Constats

L'accès à la culture, aux formes d'expression artistiques et culturelles et à leur pratique restent profondément élitistes dans la société française.

La réalité de l'illettrisme : 15% des enfants arrivent en 6ème sans maîtriser les savoirs de base (lecture, écriture).

La fracture numérique est inacceptable et une menace pour l'avenir : 28% des ménages aux revenus des plus faibles ont une connexion internet contre 90% chez les personnes aux revenus les plus élevés.

L'Agenda numérique pour l'Europe a fixé des objectifs concernant la fraction de la population n'ayant jamais utilisé internet et la fraction de la population défavorisée utilisant internet de façon régulière ; l'accès à l'e-administration pour les personnes défavorisées figure aussi comme objectif.

52 % de la population ne part pas en vacances pour des raisons financières. 65 % des foyers aux revenus mensuels inférieurs à 900 euros ne sont pas partis en vacances en 2010 (source : observatoire des inégalités).

2 - Expérience d'ATD Quart Monde : actions menées et contribution des personnes en situation de pauvreté

Toutes les rencontres et manifestations culturelles impulsées par ATD Quart Monde dans les quartiers (résidence d'artistes, ateliers d'écriture, atelier chant, festival des savoirs et des arts, bibliothèques de rues) révèlent combien les personnes en situation de pauvreté s'y mobilisent, s'y révèlent, apprennent, et peuvent se faire connaître et comprendre, combien ces espaces de liberté sont précieux dans leur vie, leur donnent fierté et peuvent renforcer les liens au niveau d'un quartier.

Le réseau Wresinski culture qui rassemble des acteurs dans ce domaine permet de diffuser ces expériences.

Progressivement elles transforment la représentation que ceux qui ne les côtoient pas se font des personnes très modestes.

S'ouvrir à la culture et aux pratiques artistiques et culturelles peut déclencher de nouveaux potentiels d'apprentissage.

3 - Lignes de fond

Comme tout le monde, les personnes défavorisées ont besoin du « beau », or tout ce qui les entoure est trop souvent dégradé.

Comme tout le monde, les personnes défavorisées aspirent à maîtriser des moyens d'exprimer ce qu'elles sont mais ont peu d'occasions de le faire.

4 – Propositions

12- Développer pour les enfants d'âge scolaire, une attention particulière autour de leur famille et au sein des structures d'accueil diverses (domaines sportif, culturel, éducation populaire...) afin que les familles en précarité et leurs enfants s'y sentent accueillis, attendus et à l'aise. Ces structures doivent être financièrement abordables et de qualité. D'où nécessité de soutien à l'instauration d'espaces de création de qualité dans les quartiers et création de liens entre l'offre culturelle et les espaces d'éducation populaire, les équipements locaux dans les quartiers.

12 bis - Favoriser à l'école les projets culturels (musique, arts plastiques, danse...) en impliquant les parents et, plus largement le quartier. Inclure ces projets dans le temps scolaire et non comme un supplément facultatif.

13- Organiser chaque année sur tous les supports publics et privés des campagnes d'information contre les stéréotypes dégradants et visant à réhabiliter l'image des personnes en situation de pauvreté et de précarité.

13bis- Développer la formation des journalistes et communicants à entendre et à comprendre ce que portent les populations défavorisées. Les médias seront ainsi mieux à même de retransmettre sans les stigmatiser l'expression des populations les plus modestes et changer ainsi leur image dans l'opinion publique.

14 – Rendre gratuit l'accès aux musées nationaux.

15 - Former les bibliothécaires et les personnels des espaces culturels à travailler avec les personnes les plus éloignées de la culture et, en particulier, les personnes illettrées. Développer la médiation culturelle.

16 – Etre attentif aux personnes illettrées : que toutes les mairies soient en capacité d'informer les personnes sur les lieux où il est possible d'apprendre à lire.

17 – Donner une connexion internet de base gratuite dans les logements sociaux et fourniture d'ordinateurs simples pour chaque enfant en CM2.

18- Rendre effectif le droit aux vacances familiales pour toutes les familles, ce qui suppose un engagement financier adéquat (notamment par forte insistance sur cette dimension dans la convention d'objectifs de gestion 2013-2016 (COG) de la CNAF).

19- Soutenir le tourisme social, par la formation de ses acteurs à l'accueil des publics les plus démunis.

20 – Organiser, à l'occasion de vacances partagées, le regroupement familial lorsque les enfants sont placés (en particulier lorsque le droit d'hébergement ne peut s'exercer au domicile des parents).

Contacts : secretariat.culture@atd-quartmonde.org ; secretariat.ecole@atd-quartmonde.org

« Tout faire pour que la famille n'éclate pas »

D -Propositions en matière de politique familiale

1 – Constats.

Du fait de l'accumulation des difficultés dues à la précarité, beaucoup de familles perdent leurs repères. Elles expriment un besoin de soutien pour développer leur vie familiale. Cependant, craignant que ces aides ne se transforment en contrôles, ce qui est la dérive actuelle trop souvent, ou en propositions non souhaitées, elles renoncent parfois à les solliciter et, de ce fait, leur situation se détériore.

S'y ajoute l'absence de structures de prévention ouvertes aux familles. Il en résulte des interventions tardives des acteurs de la Protection de l'enfance et des placements d'enfant qui auraient pu être évités. En outre, les réponses sociales se construisent au niveau individuel alors que la lutte contre la pauvreté a besoin de s'appuyer sur des actions collectives.

Le rapport Naves/Cathala 6/2000 : « Accueils provisoires et placements d'enfants et d'adolescents : des décisions qui mettent à l'épreuve le système français de protection de l'enfance et de la famille » indique (page 25) : « *il est impossible de nier l'importance du facteur précarité dans les séparations enfants-parents subies* ». Lors de la parution de ce rapport, le nombre d'enfants placés était évalué à 150.000 ; le rapport du Conseil de l'Europe indiquait le même chiffre en février 2009 pour la France.

La loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection de l'enfance a ouvert des possibilités d'innovations et bien des initiatives sont lancées qui visent à créer des dynamiques où les parents se soutiennent entre eux (exemple de la Maison des parents à Brest) ; à accompagner de très jeunes couples autour de leur enfant (Aire de Famille, par exemple) ; à dialoguer avec les parents et leurs enfants pour que les solutions proposées s'adaptent au plus près des besoins et des attentes de chacun (MECS dans Paris XXème). Ces initiatives restent malheureusement encore trop confidentielles.

Progressivement, l'Education nationale se désengage de l'accueil en maternelle des enfants de deux à trois ans. De leur côté, les crèches accueillent en priorité les enfants dont les deux parents travaillent. Les enfants des familles en grande précarité se trouvent ainsi pénalisés, contraints de rester au foyer alors qu'ils ont particulièrement besoin d'une socialisation précoce et d'apports linguistiques et culturels indispensables à la réussite de leur scolarité future, en particulier pour l'apprentissage de la lecture. La Plateforme européenne de lutte contre la pauvreté indique que « *l'enseignement préprimaire est sans doute le principal facteur permettant de briser le cercle vicieux de la transmission de la pauvreté entre générations* ».

L'espace-temps de liberté que représentent les vacances en famille - occasion de se révéler à soi-même et aux autres hors des contingences du quotidien – n'est pas suffisamment mis en avant comme objectif dans les politiques familiales. Or, 52% des français ne partent pas en vacances, faute de moyens ((cf. Observatoire des inégalités).

Concernant les soutiens financiers pour charge de famille, la fiscalité directe (impôts sur le revenu) est actuellement défavorable aux familles ayant de faibles ressources : en effet, l'abattement sur le revenu net imposable selon le nombre d'enfants n'est pas une diminution forfaitaire du revenu net imposable mais l'application d'un quotient familial qui calcule des parts évaluées en pourcentage des revenus (donc plus le

revenu est important, plus ces parts sont élevées et plus elles viennent diminuer de façon importante le revenu net imposable). D'autre part, maintenir les allocations familiales dans le RSA les dénature : de soutien du fait des charges de famille, elles deviennent substitut de revenu.

2 – Expériences d'ATD Quart Monde et d'autres qui font référence

Le Mouvement ATD Quart Monde mène, avec des familles connaissant la précarité, de nombreuses actions de soutien à la vie familiale, en partenariat avec diverses institutions et associations.

Quelques exemples :

Le Centre de promotion familiale, sociale et culturel de Noisy le Grand

Il s'agit, pour 50 familles ayant vécu plusieurs années en grande précarité, d'accéder à leurs droits fondamentaux, en particulier celui de vivre en famille à partir de l'accès à un logement stable.

Trois dimensions sont visées :

- Soutenir le projet familial des personnes accueillies,
- Développer une action collective et culturelle à l'échelle d'un quartier,
- Promouvoir un projet de société, en permettant aux personnes de gagner en citoyenneté.

De tels projets se développent de différentes façons dans d'autres quartiers en France, comme à Fives (Lille) par exemple ou dans un canton rural de Bretagne.

La Bise, une maison de vacances familiales

Située dans le Jura, cette Maison accueille pour des séjours de vacances, des familles vivant en grande pauvreté et n'étant jamais parties en vacances avec leurs enfants.

La beauté du cadre, l'environnement humain et les activités proposées donnent l'occasion à ces familles fragilisées de vivre un temps fort de ressourcement.

Le Réseau Wresinski Famille

Il réunit des professionnels et des membres de structures publiques ou privées œuvrant dans le champ de la vie familiale et de la protection de l'enfance.

Ses membres réfléchissent ensemble aux postures professionnelles, associatives et citoyennes qui permettent de rejoindre les familles vivant en précarité afin de rendre effectif pour tous le droit de vivre en famille inscrit dans la Constitution française.

La Maison des parents à Brest propose un espace collectif de soutien mutuel des parents autour du développement de leurs enfants, sans qu'il y ait menace de contrôle (anonymat).

L'association **Aire de famille** (Paris 19^e) permet à de très jeunes couples parents de ne pas se laisser détruire par la précarité qu'ils vivent mais au contraire de se construire ensemble autour de leur enfant.

Une maison d'enfants à caractère social, **la maison Saint Charles des Apprentis d'Auteuil** au Vésinet (78) a bouleversé ses manières de faire pour considérer les parents comme interlocuteurs et mettre en œuvre le placement séquentiel, partant d'abord des besoins des enfants et/ou de leurs parents. **L'association Espace de Vie**, dans le Nord, permet à des familles dont les enfants sont placés d'exercer un droit d'hébergement, avec d'autres familles, dans un lieu chaleureux (gîte) avec le soutien d'hôtesse et dans la responsabilité partagée de la vie quotidienne (courses, repas, loisirs...).

3 – Lignes de fond

Le soutien aux familles fragilisées doit procéder d'une action de promotion familiale globale ; celle-ci s'appuie sur les guides d'action suivants :

- Aider les personnes à développer leurs forces, croire en leurs capacités et soutenir leurs potentialités, plutôt que se centrer sur leurs manques et leurs difficultés.
- Investir prioritairement sur la petite enfance et ce dès la naissance de l'enfant.

- S'appuyer sur des dynamiques collectives, vécues dans des espaces de liberté.
- Faire évoluer le travail social en direction de la promotion des personnes, des familles, des quartiers.

4 – Propositions

21 – Garantir aux familles en situation de précarité des soutiens adaptés, dans tous les domaines, et sur une durée qui ne doit dépendre que de leurs besoins.

21 bis – Créer des espaces de soutien et de liberté pour que les familles en grande précarité puissent se construire, en particulier à l'occasion de vacances qui doivent être abordables, soutenues par des professionnels qui n'ont pas de mandat de contrôle.

22 - Développer la formation des travailleurs sociaux notamment par la démarche de croisement des savoirs avec les citoyens les plus démunis, pour une meilleure connaissance et compréhension de ce que vivent les familles en précarité et pour une meilleure application de la législation. Les missions de contrôle et de soutien devraient être distinguées et ne pas reposer sur les mêmes personnes.

Les travailleurs sociaux auraient pour mission d'encourager et de soutenir les dynamiques collectives.

23 - Créer des lieux adaptés aux besoins des enfants de 2-3 ans, accueillant en priorité ceux issus de familles en précarité, pour une préparation à l'école : structures d'accueil gratuites (type « classes passerelles ») encadrées par un personnel suffisant, formé à la socialisation, à l'éveil et au développement du langage de ces enfants. Ces structures devraient être ouvertes à tous les enfants – même ceux dont les mères ne travaillent pas – et leur ouverture adaptée aux horaires décalés de certains emplois. Une certaine égalité entre les enfants en début de scolarité - premier outil de la lutte contre l'échec scolaire- serait ainsi rétablie.

23 bis - Développer pour les enfants d'âge scolaire, une attention particulière autour de leur famille et au sein des structures d'accueil diverses (domaines sportif, culturel, éducation populaire...) afin que les familles en précarité et leurs enfants s'y sentent accueillis, attendus et à l'aise. Ces structures doivent être financièrement abordables et de qualité. D'où nécessité de soutien à l'instauration d'espaces de création de qualité dans les quartiers et création de liens entre l'offre culturelle et les espaces d'éducation populaire, les équipements locaux dans les quartiers.

24 –Développer des prises en charge alternatives au placement et des modes de placement, lorsqu'ils s'avèrent nécessaires quand les difficultés de la vie ont un impact grave sur les enfants, et maintenir au maximum les liens avec la famille : accueil à temps partiel, placement à domicile, accueil par un tiers digne de confiance, regroupement des fratries, lieux et temps partagés en famille véritablement adaptés...

25 - Augmenter les soutiens financiers aux familles.

« Sortir » les allocations familiales du calcul du RSA socle de telle sorte qu'elles servent aux enfants comme pour tous les enfants d'autres milieux et que le RSA soit vraiment un revenu de remplacement de sécurité, en attendant celui que devrait fournir un emploi. Ce changement implique la nécessité d'instaurer des allocations familiales dès le premier enfant pour qu'il n'y ait pas de perte de revenu pour les familles avec un seul enfant, par rapport à leur situation actuelle (le RSA prend en compte les charges de familles dès le premier enfant, les allocations familiales ne sont versées aux familles qu'à partir du 2ème enfant). Il faudra un examen précis pour qu'en aucun cas la nouvelle situation ainsi créée ne puisse être moins favorable que l'actuelle.

Le quotient familial (prise en compte des enfants à charge dans le calcul du revenu net imposable) qui favorise actuellement les revenus élevés pourrait, s'il était conçu différemment, financer cette réforme.

26 - Individualiser le RSA : attribuer un RSA par personne en manque de travail et non selon la situation familiale. Ce changement demande un examen précis pour qu'en aucun cas la nouvelle situation ainsi créée

puisse être moins favorable que l'actuelle ni créer un effet d'aubaine pour qui n'en aurait pas besoin. Le quotient familial (prise en compte des enfants à charge dans le calcul du revenu net imposable) qui favorise actuellement les revenus élevés pourrait, s'il était conçu différemment, financer cette réforme.

27 - Veiller à ce que ces propositions soient reprises dans la Recommandation que la Commission européenne proposera en 2012 sur la pauvreté des enfants.

Contact : secretariat.famille@atd-quartmonde.org

« On vit au compte-gouttes »

E - Propositions pour des moyens convenables d'existence

1- Constats

6 millions de travailleurs pauvres gagnent moins de 650 euros/mois.

Le RMI a été introduit en 1988 à hauteur de 50% du SMIC. Le RSA socle en a décroché puisqu'il n'est plus que d'un montant égal à 43% du SMIC. Cette évolution et l'augmentation des dépenses incompressibles rend les budgets des personnes et familles dépendantes des minima sociaux totalement ingérables.

Quelques exemples d'évolution des prix (tirés d'un rapport de la CLCV³ sur le pouvoir d'achat, octobre 2011) : Gaz : + 50 % en 5 ans ; loyers depuis 2000 : + 30 % ; électricité : + 6 % en un an ; carburants : + 15 % en un an ; assurance complémentaire santé : + 4 % à +8 % ; assurance habitation : de + 3 % à + 6 % ; assurance voiture : de + 4 % à + 6 %...

D'où l'explosion des situations de surendettement créées par l'impossibilité de payer les charges courantes (loyer, charges...); dans les familles en grande précarité, le surendettement est ainsi d'abord un surendettement domestique avant d'être lié à des crédits à la consommation.

Situation aggravée par la fongibilité des indus qui permet à la CAF de récupérer sur une prestation le trop versé sur une autre. Sans possibilité d'épargne, de tels procédés réduisent à néant les tentatives de bonne gestion.

Pour que plus personne ne vive en France sous le seuil actuel de pauvreté, il faudrait environ 20 milliards d'euros. C'est à peu près ce dont les 10 % les plus riches bénéficient annuellement en réductions fiscales successives sur le seul impôt sur le revenu depuis 2000 !

A noter : l'explosion des chiffres des distributions d'urgence qui deviennent un système permanent de vie et qui risquent d'augmenter encore du fait de la crise.

2 - Expérience d'ATD Quart Monde et d'autres qui font référence

Les Universités Populaires Quart Monde et les « groupes accès aux droits fondamentaux » qui ont travaillé sur les budgets des familles ont calculé que « le reste à vivre », une fois toutes les charges payées, variait, selon les familles de 2 à 8 euros par jour et par personne.

Les uns ou les autres expriment : « je calcule tout le temps » ; « les gens ne se rendent pas compte de l'énergie considérable qu'on doit dépenser chaque jour pour arriver à faire face » ; « Je tiens un cahier ou j'écris tout ce que je dépense. Je mets la date, la nature de l'achat le prix et je fais le solde. » ; « Je fais des choix, le premier choix c'est pour mon fils quand il veut et que je peux. Il a son argent de poche, 10 euros par semaine, mais des fois je reprends dedans » ; « Je viens de m'acheter des sous-vêtements, c'est du luxe » ; « Ne pas avoir d'argent c'est ne pas avoir de projet, on vit au compte-gouttes. J'aimerais faire des sorties avec mes enfants, des voyages. Alors on fait des sorties au parc, il n'y a rien à acheter. »

Un travail de recherche a été mené conjointement par ATD Quart Monde et la CLCV qui a abouti à un

³ CLCV : confédération du logement et du cadre de vie (association de consommateurs)

rapport pour le ministère du développement durable préconisant l'instauration de tarifications progressives des services de base.

3 - Lignes de fond

La Constitution rappelle dans son préambule que la Nation doit garantir à chacun des moyens convenables d'existence. La Recommandation de la Commission européenne relative à l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail appelle les Etats-membres à *reconnaître le droit fondamental de la personne à des ressources et prestations suffisantes pour vivre conformément à la dignité humaine*

Une vie digne suppose de pouvoir faire face à ses dépenses en ayant la pleine disposition de ses ressources, sans que celles-ci aient besoin d'être complétées de manière régulière par des distributions en nature qui créent de la dépendance. Il convient donc à la fois d'augmenter les ressources et de diminuer les dépenses. Les « tarifs sociaux » de l'électricité, du gaz ou de l'eau, réservés aux consommateurs authentifiés comme pauvres, contribuent à leur stigmatisation.

4 – Propositions

28 – Garantir à chaque personne ou famille un revenu de dignité.

- Pour mesurer l'inflation vécue par les familles modestes et l'évolution réelle de leur pouvoir d'achat, élaborer un « panier de la ménagère » correspondant à leurs dépenses courantes.
- Indexer les minima sociaux sur l'évolution du coût de la vie ainsi calculé et effectuer un rattrapage du RSA à hauteur de 50% du SMIC.

29 – Mettre en place une tarification progressive des services essentiels⁴, selon les préconisations du rapport « Transformation des modes de vie, des comportements et de la consommation » rédigé conjointement par le Mouvement ATD Quart Monde et la CLCV et remis au Ministère du Développement durable en janvier 2010, dans le cadre du pacte de solidarité écologique.

La tarification progressive de ces services essentiels repose sur des principes complémentaires :

- Une répartition des coûts fixes sur l'ensemble des consommations en les intégrant à la tarification unitaire au lieu de l'en distinguer par le système des « abonnements » actuels. Celui-ci aboutit en effet à une contribution aux coûts fixes exorbitante pour les ménages à faibles revenus et qui s'appliquent à consommer peu.
- Une diminution du coût unitaire de la consommation de base (évaluée selon la composition du ménage) pour la rendre accessible à tous ; il est logique par exemple que le prix du litre d'eau nécessaire à la consommation courante soit inférieure au prix du litre d'eau utilisé pour remplir sa piscine.
- Une augmentation du coût unitaire de la consommation supplémentaire. Cette augmentation permettra de compenser la baisse du coût unitaire de la consommation de base.
- Un soutien pour permettre aux personnes d'avoir des équipements économiques et sans fuite (isolation, plomberie...).

Cette tarification dite également « vertueuse » incite aussi à la sobriété et à la protection des ressources de la planète.

Le coût des services essentiels ainsi facturé devrait être pris en compte dans le calcul des aides au logement.

30 - Introduire le principe de tarification progressive dans la législation relative au marché intérieur de l'énergie.

⁴ Les services essentiels comprennent : l'eau et l'assainissement ; l'énergie pour le chauffage, l'eau chaude, l'éclairage, l'électroménager essentiel ; les moyens de la mobilité par l'accès à des transports collectifs ou à des services de mobilité individuelle ; les moyens de paiement (l'accès à un compte bancaire) ; les moyens de communication, la téléphonie, et l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ...

31 - « Sortir » les allocations familiales du calcul du RSA socle de telle sorte que celui-ci soit vraiment un revenu de remplacement de sécurité, en attendant celui que devrait fournir un emploi. Ce changement implique la nécessité d'instaurer des allocations familiales dès le premier enfant pour qu'il n'y ait pas de perte de revenu pour les familles avec un seul enfant, par rapport à leur situation actuelle (le RSA prend en compte les charges de familles dès le premier enfant, les allocations familiales ne sont versées aux familles qu'à partir du 2ème enfant).

32 - Individualiser le RSA (un RSA par personne en manque de travail). Ce changement demande un examen précis pour qu'en aucun cas la nouvelle situation ainsi créée puisse être moins favorable que l'actuelle ni créer un effet d'aubaine pour qui n'en aurait pas besoin.

Le quotient familial (prise en compte des enfants à charge dans le calcul du revenu net imposable) qui favorise actuellement les revenus élevés pourrait, s'il était conçu différemment, financer cette réforme.

33 – Garantir à chaque jeune sorti du système scolaire, des ressources par le biais d'un contrat emploi-formation (voir F).

Contacts : secretariat.famille@atd-quartmonde.org
secretariat.emploiinformation@atd-quartmonde.org

« On veut vivre de notre travail »

F - Propositions en matière d'emploi

1 - Constats

Voulons-nous un monde dominé par l'argent ou un monde respectueux de l'égalité humaine ? Cette situation de crise qui frappe l'économie et nos sociétés exige une remise en question des finalités de la marche du monde. L'économie doit être repensée au vu des données sociales pour être au service des personnes et non l'inverse. Elle doit sans aucun doute inclure le sort des générations futures, préserver les ressources, mais aussi se soucier de celles et ceux qui dès à présent sont confrontés à la misère, à la précarité, au sentiment d'inutilité sociale. Nous subissons un réel « totalitarisme de l'argent » (cf. Geneviève de Gaulle Anthonioz) aux conséquences aussi terribles que ne l'ont été ces fléaux qui ont marqué le XXème siècle. Comment bâtir avec tous une économie responsable, plurielle et solidaire. Une économie fondée moins sur la finance que sur les valeurs du travail, de la production de richesses – redistribuées équitablement - qui contribuent ainsi à donner la dignité à la personne humaine (Gandhi). Dans cette économie là, l'emploi doit être au cœur de ces préoccupations : l'emploi avant la finance.

La situation de l'emploi ne cesse de se dégrader en France. Selon l'INSEE, au troisième trimestre 2011, le taux de chômage en France s'établit à 9,3%, en hausse de 2,2 point par rapport au trimestre précédent. 40% des demandeurs d'emploi sont de longue durée. Un quart sont des jeunes. Une situation insupportable à laquelle nul ne peut se résigner en cette fin d'année 2011 qui risque de rejoindre les chiffres terribles de l'année 2009 où un emploi sur cent a disparu (moins 255 000 selon étude DARES). A ces « privés d'emploi » s'ajoutent les milliers de travailleurs précaires qui travaillent « pour des heures » et non plus pour un emploi complet.

Les citoyens, même les plus pauvres, demandent des emplois. En réponse à cette demande, ce sont trop souvent des allocations et seulement des allocations qui leur sont proposées, avec le chômage de longue durée ou des emplois précaires, à temps partiel, ou quelques heures, situation encore aggravée pour les femmes.

Le chômage est un gaspillage qui ne va pas dans le sens du développement durable. Le chômage de longue durée est une destruction des personnes, un gâchis économique et humain.

Les emplois aidés dans les structures d'insertion par l'activité économique qui sont des CDD sont un modèle économique utile mais qui ne sert plus de rampe de lancement, faute d'emplois pérennes accessibles à la sortie. Ces emplois aidés maintiennent donc les travailleurs dans des parcours hachés et sans horizons.

Les jeunes en particulier sont victimes, dans leur recherche d'emploi, de discriminations de toutes sortes : ethniques, à l'adresse et pour origine sociale.

2 - Expériences d'ATD Quart Monde et d'autres qui font référence

L'expérience de l'entreprise solidaire Travailler et Apprendre Ensemble (TAE) initiée par ATD Quart Monde à Noisy le Grand, a été évaluée en 2010 après 7 ans de fonctionnement. Cette entreprise (20 salariés), au statut de chantier d'insertion, embauche des travailleurs très éloignés de l'emploi depuis longtemps et des travailleurs solidaires qui font le choix de venir y travailler : ils travaillent et se forment ensemble dans des équipes très horizontales. L'expérience a fait comprendre combien les contrats aidés à durée déterminée ne permettaient pas vraiment à ces travailleurs de se reconstruire dans l'emploi. D'où la décision prise de transformer les contrats aidés, à leur échéance, en CDI mais avec la perte des financements liés aux contrats aidés et la difficulté à faire reconnaître et financer le volet recherche et innovation de cette expérimentation. Le réseau Wresinski emploi-formation composé d'acteurs du monde économique a travaillé sur cette action pilote, ce qui lui a permis d'élaborer les propositions qui suivent.

Le collectif Alerte-Partenaires sociaux qui réunit des associations de lutte contre la pauvreté et des représentants syndicaux et patronaux mène des travaux depuis plusieurs années qui ont abouti, notamment à des propositions sous le titre: « *L'accès des personnes en situation de précarité à un emploi permettant de vivre dignement ; les freins et les passerelles pour l'accès de tous à l'emploi.* »

3 - Lignes de fond

La Constitution, dans son préambule, lie « le devoir de travailler », « le droit à l'emploi » et « le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence⁵ », fixant ainsi des repères qui doivent être pris en compte dans les politiques à mettre en œuvre.

Le chômage de longue durée est un fléau destructeur mais il n'est pas une fatalité. Pour ceux qui ont connu l'échec à l'école, c'est dans un travail reconnu, digne et soutenable, avec des conditions de qualité, qu'ils peuvent reprendre le chemin de la formation et non pas l'inverse.

Les entreprises ont une responsabilité en matière de création d'emploi.

4 – Propositions

34 – Expérimenter l'offre d'un CDI emploi-formation pour chacun, dans des bassins d'emploi volontaires avec des entreprises volontaires, destinés à tous les chômeurs de longue durée et tous les allocataires de l'AAH⁶ qui le souhaitent ainsi qu'aux jeunes sortis de l'école sans qualification. Un CDI qui garantit le revenu et l'intégration dans les entreprises du territoire avec une formation dans l'emploi. Cette expérimentation nécessite la mobilisation déterminée de tous les acteurs du bassin d'emploi : acteurs de l'économie, du social, pouvoirs publics, partenaires sociaux et représentants des personnes concernées (chômeurs de longue durée et jeunes sans qualification). Seraient ainsi instaurés des CDI aidés, par des cofinancements dont des financements d'Etat.

35 – Renforcer les missions locales en direction des jeunes, dispositif qui constitue une des rares structures connues des jeunes de milieu très défavorisé. Ce renforcement passe par :

- davantage de moyens, en particulier en personnel qualifié ;
- une plus grande implication des artisans et professionnels du monde économique dans leur conseil d'administration ;
- la création d'équipes plus nombreuses d'éducateurs de rue pour faire le lien entre les missions locales et les jeunes qui n'ont plus confiance dans les institutions.

36. Faire reconnaître ces expérimentations dans le cadre d'initiatives pour promouvoir l'innovation sociale de la Plateforme européenne de lutte contre la pauvreté.

Contact : secretariat.emploiformation@atd-quartmonde.org

⁵« ... Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances... Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. »

⁶ AAH : allocation adulte handicapé

« Quand on nous donne nos clés, on se dit 'l'errance est terminée !' »

G - Propositions dans le domaine de l'habitat

1 - Constats

Le logement est un droit fondamental, non effectif pour la partie de la population qui a les ressources les plus faibles car l'habitat en ville ne leur est plus accessible. Les conséquences en sont l'errance de personnes et familles qui vont d'habitat précaire en structures d'hébergement et/ou en hébergement chez des proches, toutes situations qui portent gravement atteinte au développement des enfants et de leur famille.

Les causes de cette situation, qui se conjuguent, sont bien connues :

- Il se produit trop peu de logements sociaux aux loyers très abordables (manque de PLAI⁷) par rapport aux besoins que la loi DALO⁸ a fait exister de façon précise ; cette pénurie est due :

- à un manque de réelle volonté politique d'en faire une vraie priorité

exemple : dans une commune de la région parisienne, un programme de construction prévoit 70 logements en accessions à la propriété (vendus en 2 mois), 23 logements sociaux dont 4 PLAI (pour une commune qui connaît 6000 demandeurs de logement !)

- au refus de mixité sociale dans certaines communes ou certains quartiers

- au manque de détermination des autorités publiques à utiliser les moyens coercitifs que la loi leur donne pour obliger les acteurs concernés à agir...

- La charge que représente le logement ne cesse d'augmenter dans le budget des ménages et ce depuis le début des années 80. C'est une dimension majeure du mal-logement. Entre 1992 et 2006, le taux d'effort moyen des ménages pour se loger est passé de 19,2% à 22,5% dans le secteur social et de 23 à 27,4% dans le parc privé.

Cette progression du coût du logement contribue à faire passer la part des dépenses incompressibles de 52 à 74% dans le budget des ménages les plus modestes et des demandeurs ayant pour seules ressources les minima sociaux voient en outre leur demande refusée par des bailleurs sociaux simplement pour cause de ressources insuffisantes.

- Dans ce contexte, le moindre « accident » devient fatal et on constate une augmentation des impayés de loyer (+13% entre 2008 et 2009) et une progression du surendettement (de 188.495 dossiers en 2008 à 216.396 dossiers en 2009).

- De nombreux ménages pauvres et précaires restent aux portes du logement et recourent à des solutions précaires et indignes : allongement de la durée dans les structures d'hébergement, décohabitation retardée, sur-occupation, abris de fortune, squats, locaux impropres à l'habitation.

Autre conséquence : des familles ou des personnes ayant vécu l'errance ne sont pas « préparées » à une vie partagée avec d'autres car n'ont pas de points de repères ni d'expérience de vie ensemble.

Le coût de telles situations est incommensurable :

- 2,5 millions d'euros étaient, jusqu'à récemment dépensés chaque jour pour des chambres d'hôtel. La baisse récente de ce financement n'a pas résolu le problème, a simplement rejeté dans l'errance des personnes et des familles qui ne se sont pas vues proposer davantage de logement.

- L'hébergement « temporaire », lorsqu'il dure comme solution de remplacement à un logement pérenne, n'offre pas les conditions de développement des personnes et de la vie familiale. Les dégâts collatéraux doivent être pris en compte : perte d'emploi à cause de l'incertitude du lendemain ou de l'éloignement du lieu de travail, dégradation de la santé, ruptures scolaires, perte de confiance en soi et dans les autres, fragilisation des liens familiaux... Autant de domaines « déconstruits » qu'il sera long, difficile et douloureux

⁷ PLAI : prêts locatifs aidés d'intégration qui permettent la production de logements sociaux à loyers les moins chers

⁸ DALO : loi sur le droit au logement opposable votée le 5 mars 2007

de reconstruire.

Face à cette situation on constate des choix politiques néfastes:

- insuffisance des dispositifs publics d'intervention
- fin de la « sanctuarisation » des aides au logement qui peuvent dorénavant servir à renflouer un trop perçu d'autres prestations sociales (fongibilité des indus)
- baisse des plafonds d'accès au logement social et des plafonds d'APL.

Mais il existe un courant d'associations déterminées (les Associations unies pour le logement) et un courant de citoyens qui disent : « nous voulons du logement social près de chez nous ».

2 - Expérience d'ATD Quart Monde et d'autres qui font référence

L'expérience du CHRS⁹ de Noisy le Grand (voir C) menée par ATD Quart Monde appuyé par l'association Habitat et Humanisme, souligne que les personnes veulent un logement et que celles qui sont accueillies après un long temps d'errance ont besoin de temps pour se rétablir et construire avec leur environnement des liens de confiance, des relations de citoyens.

Les associations de la plateforme pour le DALO, constituée par ATD Quart Monde dès 2001, ont obtenu après plusieurs années cette loi en mars 2007 (entrée en vigueur le 1er janvier 2008).

Les Associations « unies pour le logement » tirent de leur expérience qu'il est impératif d'investir fortement sur le logement.

Des membres d'ATD Quart Monde font le choix d'aller habiter dans les quartiers mal réputés, en particulier là où existent des projets de démolition reconstruction pour partager la vie des habitants et apprendre d'eux. Le soutien qui est apporté à des familles en grande précarité dans leurs démarches de logement apporte une connaissance fine des obstacles auxquelles elles se heurtent.

3 - Lignes de fond

L'hébergement temporaire ne peut pas être érigé en réponse générale des pouvoirs publics à tous les ménages en besoin de logement. Pour sortir durablement de l'errance, il ne faut pas un hébergement temporaire, il faut pouvoir habiter au milieu des autres dans des conditions les plus proches du droit commun, avec les soutiens requis lorsqu'ils sont nécessaires, soutiens dans lesquels les acteurs du quartier doivent s'impliquer comme à l'égard de tous les citoyens (implication de l'école, des structures communautaires, culturelles, sportives du quartier).

Le logement, droit fondamental, ne peut pas être laissé aux lois du marché et aux investisseurs car cela empêche les plus démunis d'y accéder, donc il a fallu créer l'opposabilité pour que les mal logés aient barre sur le système. La loi DALO inverse la priorité des demandes et oblige petit à petit tous les partenaires à trouver des solutions.

Le vouloir vivre ensemble doit être encouragé et soutenu par des quartiers où il fait bon vivre et partager l'espace : une mixité réussie ne peut pas être subie mais seulement choisie parce qu'attractive.

4 - Propositions

37 – Rendre à la collectivité une part de son investissement sous forme d'une taxation du gain réalisé par les vendeurs de terrains constructibles. Affecter cette taxation à la constitution de réserves foncières qui diminueront la charge foncière des opérations de construction.

38 - Engager une programmation pluriannuelle de production de logements sociaux, avec pour objectif 150.000 logements sociaux par an¹⁰ dont 30.000 PLAI familiaux, dans les territoires ayant des besoins

⁹ CHRS : centre d'hébergement et de réinsertion sociale ; celui d'ATD Quart Monde soutient la promotion des familles

¹⁰ Objectifs énoncés par le HCLPD : Haut comité pour le logement des personnes défavorisées

importants : des objectifs doivent être définis et les moyens financiers nécessaires à leur réalisation mobilisés pour les 5 ans à venir ;

Que l'Etat utilise tous les moyens que lui donne la loi pour loger les 20 000 requérants reconnus prioritaires par le DALO et qui sont encore dans l'attente d'un relogement alors que les délais fixés par la loi sont dépassés : attributions directes, substitution aux pouvoirs du maire dans les communes qui ne respectent pas la loi SRU¹¹.

Vérifier que les démolition-reconstruction (projets ANRU¹²) conservent la même proportion de logements démolis bon marché dans ce qui est reconstruit.

39 - Capter et mobiliser des logements accessibles dans le parc privé en redonnant comme priorité à l'ANAH¹³ de produire des logements conventionnés "sociaux" dont des logements à loyers très bon marché. L'Etat doit pour cela prévoir des financements adaptés ;

40 - Renforcer l'article 55 de la loi SRU : porter la part minimale de logements sociaux à 30%, dont 15% de PLAI, dans toutes les communes soumises à la loi SRU et multiplier par 3 les contributions financières en cas de non-respect des obligations ; les PLAI mentionnés pourront être produits par des constructions nouvelles ou par des requalification de logements anciens.

41 - Développer l'offre d'habitat adapté qui tienne compte des besoins particuliers de certaines populations, en particulier développer la création d'aires de stationnement pour les gens du voyage, en respect des obligations légales.

42 - Considérer les demandes de terrains familiaux des gens du voyage sédentarisés comme des demandes légitimes de logement pouvant être recevables dans le cadre de la loi DALO, figurant dans les PDALPD¹⁴ et ouvrant droit aux aides au logement.

43 – Garantir le droit, c'est vouloir le droit de l'autre : le discours public doit encourager les citoyens à la mixité sociale par l'habitat. La qualité de l'habitat (logements et environnement) est une clé de la mixité sociale : logements isolés phoniquement, présence de services publics de qualité, de commerce, d'espaces culturels et sportifs, d'espace verts entretenus, de transports en commun. Tout cela influe beaucoup sur la qualité de vie et donc le plaisir des habitants d'habiter ces endroits ensemble.

44 - Appliquer la taxe sur la vacance sur les logements inoccupés dans toutes les communes comprises dans une agglomération de plus de 50.000 habitants (seule une partie des agglomérations de plus de 200.000 habitants est à ce jour concernée).

45 - Mettre en oeuvre une politique de prévention des expulsions locatives en donnant aux Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX) les moyens d'agir efficacement dans tous les départements.

46 - Créer un dispositif global de solvabilisation des ménages, qui s'appliquerait à l'ensemble des services essentiels. A partir du moment où le total « loyer ou remboursement d'emprunt + accès aux services essentiels » dépasse un certain seuil des revenus, une revalorisation des aides au logement prendrait ce dépassement en charge. Cette proposition va dans le sens du rapport sur la précarité énergétique qui indique que la charge énergétique ne devrait pas dépasser 10% des revenus. Il convient pour cela de revoir la détermination de ce que l'on appelle le « forfait charges » dans la formule de calcul des aides au logement (locatif et accession).

Contact : secretariat.habitatville@atd-quartmonde.org

¹¹ SRU : loi solidarité et renouvellement urbain imposant aux communes des quotas de logements sociaux

¹² ANRU : agence nationale de rénovation urbaine chargée des démolitions-reconstructions

¹³ ANAH : agence nationale d'aménagement de l'habitat (concerne l'amélioration du parc privé de logements)

¹⁴ PDALPD : plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.

« La misère, ça te ronge, ça use »

H - Propositions en matière de Santé

1 - Constats

Il existe en France de fortes inégalités face à la santé et la mort : lorsqu'elle a 35 ans, une personne inactive peut s'attendre à vivre encore 28,5 ans, un homme ouvrier encore 39 ans, alors qu'un homme cadre peut s'attendre à vivre 46 ans. A 35 ans, une femme ouvrière peut s'attendre à vivre encore 47 ans, alors qu'une femme cadre peut s'attendre à vivre 50 ans. Les différences d'espérance de vie se doublent par des différences d'incapacité (« double peine » des ouvriers) : les ouvriers ont une vie plus courte et au sein de cette vie plus courte passent plus de temps en mauvaise santé. Un homme ouvrier de 35 ans vivra en moyenne 60% de son espérance de vie totale sans incapacité alors qu'un homme cadre du même âge vivra en moyenne 73 % de son espérance de vie totale sans incapacité.

En France, les dépenses de santé sont financées à hauteur d'environ 75% par la sécurité sociale.

Le reste à charge des patients peut être financé grâce à une assurance complémentaire :

- obtenue gratuitement sous condition de ressources : la CMUc¹⁵
- obtenue par le biais de l'employeur (40%)
- obtenue grâce à une cotisation volontaire

Près de 8% de la population n'est pas couverte par une complémentaire santé

Cette proportion atteint 14 à 19 % de la population parmi les personnes aux revenus les plus modestes ; 53% des personnes non couvertes invoquent le coût de la complémentaire santé.

Ces inégalités sociales d'accès aux soins se caractérisent par un renoncement aux soins plus important pour les personnes les plus pauvres ainsi que pour les personnes ne possédant pas de couverture complémentaire.

L'instauration de la CMU et de la CMUc a été révolutionnaire à plus d'un égard. Les personnes en dessous d'un certain seuil de ressources peuvent y accéder et bénéficier gratuitement de soins. Le seuil de ressources a été fixé par rapport à 50% du revenu médian mais avec une règle d'indexation sur les prix hors tabac. Cependant, depuis 1999 on constate un écart de 25% entre l'indice des prix hors tabac et le revenu médian. On assiste donc à un décrochage du plafond de la CMU complémentaire par rapport au seuil de 50% du revenu médian. Par ailleurs, définir le plafond pour la CMUc par rapport au revenu médian de 50 % au lieu du seuil de revenu médian de 60 % exclut d'office les bénéficiaires de l'AAH¹⁶ et du minimum vieillesse.

Les facteurs déterminants de la santé et en particulier l'environnement des personnes en difficulté sont en ces temps de crise redevenus prégnants sur les conditions de santé et d'accès à la santé des plus pauvres. Le manque de logement, les logements insalubres, l'alimentation souvent non choisie (distributions alimentaires)... ont des conséquences néfastes sur la santé physique et psychique, contribuent au mal-être des personnes. Mais les insécurités liées à la précarité du travail, la sortie plus fréquente de la CMU depuis l'instauration du RSA et les manques financiers pour contracter une complémentaire santé contribuent à l'abandon des soins avec des conséquences importantes sur les suivis et l'état général de la santé et à terme des coûts induits pour l'assurance maladie.

Quant à l'offre de soins : il faut noter la dérive illégale des refus de soins par des praticiens (en particulier des spécialistes) à l'égard des porteurs de carte CMU ; en outre, la démographie médicale est défavorable à l'accès de tous aux soins dans certaines zones défavorisées ou rurales. Les malades ne trouvent plus d'interlocuteur. Le cadrage gestionnaire et réglementaire fait par les institutionnels en direction des métiers des professionnels de santé conduit à l'exclusion des personnes à la marge. Les prises en charge de la santé mentale et des problèmes psychiatriques sont rendues difficiles par la pénurie des professionnels et de structures et les charges de plus en plus administratives dans les hôpitaux conduit à une réduction du temps disponible pour la relation soignant /soigné qui est essentielle dans la mise en place des démarches de soins

¹⁵ CMUc : couverture maladie universelle complémentaire, fournie sous condition de ressources, pour prendre en charge ce qui n'est pas couvert par la sécurité sociale dans la limite des tarifs conventionnels.

¹⁶ AAH : allocation adultes handicapés

vers les plus pauvres. La complexification des projets alourdit la tâche des praticiens de terrain dans les PASS¹⁷ ou hôpitaux et risque de décourager leur mise en place pour les plus en difficulté. La logique de plus en plus comptable risque même d'affecter la prise en charge des urgences qui ne mettent pas en cause le pronostic vital ou infectieux du patient.

2 - Expérience d'ATD Quart Monde : actions menées et contribution des personnes en situation de pauvreté

Dans les années 80, le Mouvement ATD Quart Monde a établi les bases d'une expérimentation de carte santé à Nancy pour garantir l'accès de tous aux soins de tous. Cette expérience et des rapports successifs du Conseil économique et social (Wresinski, Anthonioz-de Gaulle) ont mené au travail auquel ATD Quart Monde a fortement contribué pour établir la Loi d'Orientation contre les exclusions de 1998, (mise en place des PRAPS¹⁸ et des PASS) ; de là est née la Couverture Maladie Universelle. Le Mouvement ATD Quart Monde continue de participer au Conseil de surveillance du Fond CMU.

Le Mouvement ATD Quart Monde continue à recueillir l'expérience des populations très démunies face à la santé. Les répercussions d'une vie d'errance sur la santé des personnes où les sécurités ne sont pas garanties demandent des actions coordonnées entre différentes institutions et du temps pour laisser toute leur place aux personnes en difficulté de vie. ATD Quart Monde construit une connaissance de la santé en milieu de grande pauvreté en confrontant cette expérience à celle de praticiens de la santé en cherchant à produire une analyse croisée de ces expériences.

D'autre part ATD Quart Monde expérimente un contrat de « groupe » négocié au bénéfice de personnes en précarité dont les revenus sont trop élevés pour bénéficier de la CMUc et dont le reste à vivre est trop faible pour leur permettre de souscrire une complémentaire santé à titre individuel.

3 - Lignes de fond

La protection de la santé n'est pas qu'une affaire d'accès aux soins -indispensable- elle est totalement liée aux conditions de vie des personnes. Ainsi, se soucier de la protection de leur santé ne peut s'envisager sans prendre en compte les déterminants de santé sur la vie des gens en précarité -malnutrition, mal logement, crainte et stress...

La protection de la santé est ainsi incluse dans la clause horizontale du Traité de fonctionnement de l'Union européenne.

Cela implique aussi d'agir très en amont, de promouvoir la participation des personnes, d'établir un climat de confiance, de laisser du temps à des personnes vulnérables, qui, face aux difficultés de la vie qu'elles rencontrent, ne considèrent pas la santé comme une priorité, se sentent dévalorisées et ne s'estiment pas en capacité de prendre soin d'elles. C'est en permettant à ces personnes de participer à la définition des politiques de santé que ces dernières seront davantage adaptées à leurs situations et reprendront force et dignité.

4 – Propositions

47 - Appréhender la santé de manière globale dans le cadre des politiques de développement durable.

Conjuguer le global et le local

- a. Aborder la santé et les inégalités de santé « autrement » : par le biais des conditions de vie, de l'environnement ; dans une vision globale qui concerne tous les citoyens

¹⁷ PASS : permanences d'accès aux soins de santé, destinées à l'accueil des personnes en grande précarité dans les hôpitaux

¹⁸ PRAPS : programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins des personnes en précarité, issus de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998.

- b. Intérêt de conjuguer les politiques d'environnement et de santé dans le contrat local de santé au niveau d'un territoire.

Importance du temps : prendre le temps de la personne, et avoir le temps de la continuité des politiques.

48 - Continuer de garantir l'accès aux soins : consolider la CMU et la CMUc

- en supprimant les obstacles pour les praticiens
- en neutralisant les ressources pour l'attribution de la CMU dans le cadre du RSA
- en luttant contre la discrimination à l'égard des bénéficiaires de la CMU
- en révisant les paniers de soins notamment en optique pour que des soins de qualité puissent continuer à être dispensés aux titulaires de la CMUc
- en relevant les plafonds donnant droit à la CMUc, par exemple en prenant en compte le revenu médian de 60% et incluant les personnes percevant le minimum vieillesse et l'AAH.

49 – Soutenir les initiatives permettant d'accéder à des contrats de groupe négociés auprès d'organismes complémentaires pour des personnes à revenus modestes et n'ayant plus accès à la CMUc.

50 – Arrêter le démantèlement du système de santé public et les déremboursements des soins et des médicaments qui pèsent lourdement sur des budgets très modestes et encadrer les pratiques des dépassements d'honoraires.

51 - Appliquer l'idée du bouclier sanitaire qui repose sur l'instauration d'un système de plafonnement du reste à charge, par exemple à 2% des revenus, c'est-à-dire une prise en charge du remboursement à 100 % des dépenses une fois le plafond fixé atteint et quels que soient la maladie et le motif de soin. Une personne qui a un revenu de 10 000 euros par an n'aura pas à payer plus de 200 € de franchise par an pour ses soins de santé, celui qui gagne 100 000 euros, lui, aura un plafond de 2000€. Ce reste à charge doit être étalé dans le temps afin de ne pas grever le budget des plus démunis.

52. – Appliquer les préconisations de l'avis du CNLE¹⁹, qui sont (pour rappel) :

- a. La levée immédiate des restrictions à l'AME²⁰
- b. La fusion de la CMU et de l'AME
- c. Des mesures d'information pour améliorer le recours aux dispositifs

Contact : secretariat.sante@atd-quartmonde.org

¹⁹ CNLE : conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

²⁰ AME : aide médicale Etat pour les étrangers en situation irrégulière

« La crise ? Quelle crise ? On a toujours été dans la crise ! »

I – Propositions concernant les dimensions européennes et internationales des politiques françaises

1 – Constats

- Dans un contexte de crises économiques et financières graves se propageant tant en Europe que dans le monde, les Etats adoptent, à des degrés divers, des politiques d'austérité budgétaire. Un processus de déréglementation financière avalisé par les gouvernements provoque du chômage et de la misère. Les personnes et les familles sont très inquiètes, angoissées : « Que va-t-il nous arriver ? ». On assiste en Europe et dans le monde, comme en France, à une montée de la stigmatisation et de la culpabilisation des personnes vivant dans la pauvreté et une tendance à des politiques à court terme. Les réglementations et mesures qui découlent de cette situation « punissent » surtout les plus pauvres (suivant l'expression de Magdalena Sepulveda, Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'Extrême pauvreté et les Droits de l'Homme) et sacrifient les jeunes, qualifiés de « nouvelle génération perdue en Europe ». (Fondation Schuman, novembre 2011).
- Malgré une réduction de la pauvreté dans le monde depuis la Déclaration du millénaire de l'an 2000 signée par 189 Etats, dont la France, l'éradication de l'extrême pauvreté reste le plus grand défi de nos sociétés, au Sud comme au Nord : 42 millions de personnes vivent en Europe dans des conditions de *dénuement extrême* (suivant le constat de la Commission européenne en décembre 2010).
- Les objectifs chiffrés de réduction de la pauvreté monétaire, qu'ils soient ceux annoncés dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ou par l'Union européenne dans sa stratégie 2020 ou par la France ont créé une mobilisation mais ils sont inadaptés, entraînant une discrimination des populations démunies, parce qu'ils incitent à promouvoir des politiques d'écramage qui atteignent les populations les plus faciles à toucher, sans rien changer à la vie des personnes les plus éloignées de tout. Pourtant, selon une étude de l'UNICEF de 2010, c'est en ciblant les enfants les plus pauvres et les communautés les plus défavorisées qu'on arrive à des résultats plus efficaces en termes d'impact humain et d'efficacité financière. (http://www.unicef.org/french/media/media_55913.html)
- Les fortes disparités entre les populations, les groupes et les pays, s'ajoutent aux menaces environnementales croissantes, posant d'immenses défis politiques. Il existe cependant une raison d'être optimistes : à de nombreux égards, la situation actuelle nous incite à progresser, donnant lieu à des politiques et à des initiatives innovantes dans certaines régions du monde. L'approfondissement du débat génère des réflexions audacieuses dans le cadre des travaux préparatoires à la conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20) ainsi qu'en prévision de l'ère post 2015 pour les OMD. ATD Quart Monde prône, avec d'autres, pour une nouvelle vision du développement humain, équitable, durable tant aux niveaux local et régional que mondial.

2 – Expériences d'ATD Quart Monde et d'autres qui font référence

- 11 février 1987 : Rapport « Grande pauvreté et précarité économique et sociale » présenté au Conseil économique et social par Joseph Wresinski.
- 17 octobre 1987 : Joseph Wresinski, fondateur du Mouvement ATD Quart Monde, rassemble 100 000 défenseurs des droits de l'homme au Trocadéro à Paris, où la [Déclaration universelle des droits de l'Homme](#) a été signée en 1948, pour honorer les victimes de l'extrême pauvreté, de la violence et de la faim et instituer la Journée du refus de la misère.
- 1992 : A partir de cette initiative, l'ONU reconnaît la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté : journée qui donne la priorité à l'expression des personnes en situation de pauvreté, de ce

qu'elles vivent, ce qu'elles pensent, ce qu'elles veulent, avec ceux qui s'engagent à leurs côtés.

1996 : Grâce au partenariat avec des familles très défavorisées, le Conseil de l'Europe introduit dans l'article 30 de la Charte sociale européenne révisée le droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

2006 : adoption du projet de principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les Droits de l'Homme par la sous-commission des Droits de l'Homme à Genève.

2007 : 180 000 personnes signent un appel « S'unir pour un monde sans misère » qui est remis à M. Ban Ki-moon, secrétaire général de l'ONU.

2008 : Le Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe donne raison au Mouvement ATD Quart Monde ainsi qu'à la FEANTSA (Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les Sans-Abris) qui avait également déposé une réclamation collective contre la France au regard du droit de vivre en famille, du droit d'être protégé contre la pauvreté et du droit au logement en combinaison avec le principe de non-discrimination à cause de l'origine sociale.

2008 et 2010 : Publication du livre « Eradiquer la misère » ainsi que du Cahier « Extrême pauvreté et gouvernance mondiale » écrits avec la contribution de personnes en situation de pauvreté issues de différents pays proposent des pistes de réflexion et d'action innovantes.

2010 : Appel de jeunes européens à l'initiative d'ATD Quart Monde : « Nous avons du mal à comprendre ce monde. Mais nous voulons y trouver notre place » avec présentation d'un cahier de propositions dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté.

Le Mouvement International ATD Quart Monde a le statut consultatif au Conseil Economique et Social de l'ONU (ECOSOC), à l'UNICEF, à l'UNESCO et au BIT, ce qui l'accrédite pour contribuer sur les droits de l'homme et d'autres questions primordiales liées à la lutte contre la pauvreté. Il a aussi un statut participatif au Conseil de l'Europe et dispose d'une délégation permanente auprès de l'Union Européenne.

3 – Lignes de fond

La France adhère aux valeurs de l'Union européenne et de la communauté internationale (ONU) : Droits de l'Homme, non discrimination, lutte contre l'exclusion sociale, participation démocratique.

La France doit continuer à jouer un rôle majeur pour porter la lutte contre la pauvreté au niveau international. La France est un pays important au sein de l'Union européenne (UE) en tant que pays fondateur et par sa taille, sa population, sa richesse et ses valeurs : elle a de ce fait un pouvoir d'entraînement important pour tirer l'UE vers le haut et s'opposer à une Europe *moins-disante* au niveau social.

La charte des droits fondamentaux de l'Union européenne est une avancée majeure dans la reconnaissance de l'indivisibilité des droits fondamentaux (civils, politiques, économiques, sociaux et culturels), elle fait maintenant partie des traités, elle a donc plus de poids et devrait servir de référence à une approche des politiques de lutte contre la pauvreté fondées sur la mise en œuvre effective des Droits de l'Homme fondamentaux.

Le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, notamment soutenu par la mission permanente de la France, travaille sur un projet de Principes directeurs sur l'extrême pauvreté et Droits de l'Homme, inspiré du Rapport Wresinski « Grande pauvreté et précarité économique et sociale » adopté par le CES français en 1987. Ces Principes, dont l'adoption est attendue en septembre 2012, établissent les actions qui doivent être entreprises par tous les acteurs – les gouvernements, le secteur privé, la société civile et la communauté internationale – afin de s'assurer que les personnes vivant dans l'extrême pauvreté peuvent bénéficier de tous leurs droits. Le Projet est fondé sur l'indivisibilité et l'effectivité des Droits de l'Homme et sur la participation des plus pauvres et des plus exclus dans les décisions qui régissent leur vie. L'adoption des Principes directeurs serait un grand pas en avant dans la lutte pour l'éradication de l'extrême pauvreté.

Un des objectifs du Mouvement international ATD Quart Monde est de faire entendre la voix des plus pauvres au sein des institutions internationales, où il s'efforce de faire prendre en compte les attentes et les réflexions de ceux qui vivent dans la grande pauvreté.

4 – Propositions

Au plan européen :

53 – Contribuer à créer une Europe citoyenne du refus de la misère. La Plateforme européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale devrait être renforcée pour aller au delà de l'objectif de sortir 20 millions de personnes de la pauvreté d'ici 2020.

54 – Promouvoir et rendre plus contraignante la méthode ouverte de coordination (MOC)

55 – Soutenir la demande de réalisation par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne d'une étude sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté et sur les discriminations qui lui sont liées, en associant les ONG²¹ au sein desquelles les personnes en situation d'exclusion sociale s'expriment librement. L'Union européenne a besoin d'une garantie des droits fondamentaux en son sein, car on assiste à un dumping social qui tire tous les pays d'Europe vers le bas et l'augmentation de la pauvreté.

Au plan international :

56 – Réaffirmer les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire : « Nous ne ménagerons aucun effort pour délivrer nos semblables – hommes, femmes, enfants – de la misère, phénomène abject et déshumanisant qui touche actuellement plus d'un milliard de personnes » et faire respecter l'objectif 1 des OMD²² qui est de réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1,25\$ par jour et, dans les mêmes proportions, la population qui souffre de la faim. Nous demandons que la mesure de la pauvreté et de l'extrême pauvreté soit faite, non plus seulement avec des indices monétaires, mais en leur associant des indices de pauvreté multidimensionnels élaborés par le PNUD²³ (intégrant les privations subies dans trois domaines : éducation, santé et niveau de vie et ajustés en fonction des inégalités et du genre) ; nous demandons que ces indices soient appliqués également aux pays développés, avec des critères adaptés.

57 -Demander que la planification des prochains objectifs qui remplaceront les OMD après 2015 soit formulée avec la participation des populations concernées et donc refuser toute adoption sans avoir au préalable entendu les personnes en extrême pauvreté, pris en compte des travaux menés avec des approches participatives et vérifié que les actions menées atteignent les plus défavorisés (voir paragraphe 19 de la résolution A/C.2/66/L.67 de l'Assemblée Générale de l'ONU sur la Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté soutenue par la France) ; il s'agit de faire avancer un principe démocratique sur la manière dont les projets sont menés.

58 - Intervenir à la Conférence de l'ONU sur le Développement durable à Rio en juin 2012 (Rio+20) pour demander que la lutte contre l'extrême pauvreté et la prise en compte des droits humains fondamentaux soient au cœur des futurs objectifs de développement durable.

59 - Respecter les montants que la France s'est engagée, aux côtés des autres pays de l'OCDE²⁴, à verser pour l'aide publique au développement (0,7% de son PIB²⁵) et en améliorer la qualité notamment en associant les populations concernées.

60 - Promouvoir l'instauration dans tous les pays du monde d'un socle universel de protection sociale et les mécanismes de financement pour garantir l'accès aux droits économiques et sociaux pour tous.

61 - Veiller à intégrer la promotion du travail décent dans les politiques de développement : cet objectif est trop souvent absent des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté financés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI).

²¹ ONG : organisation non gouvernementale

²² OMD : Objectifs du millénaire pour le développement

²³ PNUD : programme des Nations unies pour le développement (agence de l'ONU)

²⁴ OCDE : organisation de coopération et de développement économique (internationale)

²⁵ PIB : produit intérieur brut, évalue la richesse d'un pays

62 - Veiller à ce que les accords commerciaux où la France est impliquée intègrent des clauses de respect des Droits de l'Homme, soutenant ainsi, notamment, la souveraineté alimentaire des pays.

63 - Poursuivre le soutien aux Principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les Droits de l'Homme afin que le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU les adopte en 2012.

Ratification de textes supranationaux :

64 - Ratifier deux protocoles additionnels pour permettre l'application en droit interne des engagements européens et internationaux pris qui protègent de la discrimination pour origine sociale :

- le Protocole No12 à la Convention européenne des Droits de l'Homme (CEDH) qui étend l'interdiction de la discrimination à la jouissance de tous les droits, notamment les droits économiques, sociaux et culturels, en incluant expressément les discriminations fondées notamment sur " l'origine sociale", la fortune"...ou "toute autre situation"(cf.: article 1-1) pour garantir une "justiciabilité" effective de tous ces droits en cas de discrimination.
- le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), qui institue un mécanisme de plaintes accessibles aux particuliers et aux groupes de particuliers et qui inclut aussi l'interdiction de toute discrimination dans la jouissance des droits protégés, que cette discrimination soit fondée notamment "sur l'origine sociale, la fortune...ou toute autre situation "(cf. article 2 du Protocole).

Contact : secretariat.international@atd-quartmonde.org